

# Gîte rural « Les Framboises» 3 épis gîte de France

Les Framboiseilles, La Lagne, 04120 Castellane

## Règlement intérieur

### Article 1 : Disposition générale

Le gîte rural « Les Framboises » a une capacité de couchages de 4 personnes maximum. La société « Les Framboiseilles » met à disposition du locataire l'intégralité du gîte rural « Les Framboises».

Les arrivées se font à partir de 16h00 et les départs avant 10h00. Le locataire signataire du contrat de prestation devra à son départ restituer les clés du gîte « Les framboises » à l'accueil et effectuer un état des lieux avec le gérant.

### Article 2 : Locaux et matériel

Le Domaine Les Framboiseilles met à disposition du locataire le gîte dans sa totalité en gestion libre comprenant :

Au rez de chaussée : une cuisine équipée, un séjour avec télévision, une terrasse privative avec salon de jardin et transats

Au 1<sup>er</sup> Etage : 1 chambre composée de 2 lits simples 90x 190

1 chambre composée d'un lit 140x190

1 salle de bain (douche et machine à laver)

1 WC

La literie mise à votre disposition comprend : lit, matelas, protège matelas, draps housse, couette et housse de couette, oreiller, protège oreiller et couvertures.

Le linge de maison mis à votre disposition comprend : les serviettes de bain.

### Article 3 : Consignes de savoir-vivre

Veillez à bien fermer la porte d'entrée afin d'éviter que le froid n'entre.

Veillez à bien fermer les fenêtres des chambres.

Il est demandé aux locataires de limiter le bruit à l'extérieur de jour comme de nuit

**Il est strictement interdit de fumer dans le gîte**

**Les locataires fumeurs ne doivent en aucun cas jeter leurs mégots de cigarette par terre (ni dans l'établissement ni en dehors) et doivent vider les cendriers.**

**Les animaux sont interdits dans l'établissement y compris les chats de la propriété.**

- Les locataires doivent impérativement respecter le mobilier et le matériel mis à disposition pour le séjour, de faire la vaisselle et de vider le lave-vaisselle, le réfrigérateur, le congélateur et de les rendre dans l'état de propreté dans lesquels ils les ont trouvés. Veuillez nettoyer le four, la gazinière et remettre chaque objet où vous les avez trouvés à votre arrivée.

## **Article 4 : Sécurité**

Le locataire signataire du contrat de prestation déclare avoir visité les locaux mis à disposition, en connaître les issues de secours, les moyens de détection et de lutte contre l'incendie. Il devra également communiquer dès son arrivée les noms et prénoms de toutes les personnes présentes dans le gîte. Toute personne étrangère au contrat de prestation signé par le locataire devra se présenter à l'accueil pendant les horaires d'ouverture avant d'entrer dans le gîte « Les Framboises ».

**Les barbecues sont strictement interdits**

## **Article 5 : Eau, électricité et chauffage**

La fourniture de l'eau, de l'électricité et du chauffage est incluse dans le prix de la location. Les locataires doivent éteindre les lumières lorsqu'ils quittent une pièce y compris l'éclairage extérieur, veiller à ne pas laisser couler l'eau inutilement.

## **Article 6 : Parking**

Les véhicules pourront être garés dans l'entrée du gîte « Les Framboises »

## **Article 7 : Ordures ménagères**

Les locataires doivent obligatoirement sortir leurs ordures ménagères du gîte. Des poubelles pour les ordures ménagères et pour le tri sélectif (verre et emballages cartons, plastiques, papiers et journaux) sont mises à disposition, en sortant de la propriété, en face de l'autre côté de la route en direction de la déchetterie.

## **Article 8 : Assurance responsabilité**

Le domaine Les Framboiseilles se réserve le droit de demander au locataire une police d'assurance responsabilité civile afin de couvrir les risques de dommages aux locaux, au matériel et aux personnes. La responsabilité des Framboiseilles est entièrement dérogée pendant la durée de l'hébergement. Tout accident provoqué par des personnes placées sous la responsabilité du locataire signataire du contrat encadrant le groupe est imputable à ce dernier. En l'absence du locataire signataire du contrat de prestation, chaque membre du groupe sera responsable de ses actes et des sinistres de toute nature dont il serait à l'origine.

## **Article 9 : Disposition financière**

Un acompte, représentant 35% du montant total de la location sera demandé lors de la confirmation du séjour et ne sera pas récupérable. Il sera encaissé dès sa réception. Son versement entraîne une réservation ferme et définitive. Le paiement du solde (CB, espèce ou chèques vacances) sera effectué dès le jour d'arrivée sur présentation de la facture. Une caution de 350 € sera également demandée au locataire le jour d'arrivée.

**Nom et prénom du locataire signataire du contrat :**

**Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »**

